

PLFSS: les sénateurs reportent en 2022 les réformes du financement de la psychiatrie, des SSR et du ticket modérateur en MCO

Mots-clés : #psychiatrie #établissements de santé #ARS #protection sociale #médico-social #SSR #hôpital #Espic #clinique #finances #PLFSS #assurance maladie #patients-usagers #remboursement #ressources humaines #Parlement

PARIS, 13 novembre 2020 (APMnews) - Les sénateurs ont approuvé vendredi, à l'initiative du gouvernement, le report au 1er janvier 2022 de la réforme de financement des activités de psychiatrie, de soins de suite et de réadaptation (SSR) et de la réforme du ticket modérateur pour le champ de la médecine, chirurgie, obstétrique et odontologie (MCO).

Les sénateurs, qui ont entamé lundi l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2021, devaient achever vendredi soir la discussion des amendements déposés sur le texte, avant de voter sur l'ensemble mardi lors d'un scrutin solennel.

Ils ont approuvé un amendement du gouvernement à l'article 28, qui intègre une série de mesures ou décalages de réformes concernant les établissements de santé et médico-sociaux, dont le report de la réforme des modalités de calcul du montant de la participation financière des assurés aux frais d'hospitalisation (ticket modérateur).

Après s'être opposé devant l'Assemblée nationale au report des réformes du financement de la psychiatrie et des SSR sans exclure de proposer un décalage devant le Sénat (cf [dépêche du 23/10/2020 à 10:25](#)), le gouvernement a finalement tranché pour un report d'un an.

"Il apparaît en effet primordial, compte tenu de la reprise épidémique, de permettre d'une part, aux [agences régionales de santé] de disposer du temps nécessaire pour faire face à celle-ci, organiser la réponse sanitaire régionale, et d'autre part, de stabiliser financièrement les établissements de santé dans cette période de crise en ne faisant pas évoluer leurs modalités de financement", justifie le gouvernement dans l'exposé des motifs.

"Ce report permettra de donner de la lisibilité et de la visibilité à l'ensemble des établissements de santé sur les modalités de mise en oeuvre de ces réformes au 1er janvier 2022. Ainsi, les établissements resteront financés en 2021 selon leurs modalités actuelles avec, en fonction de l'évolution de la situation, la possible application d'un dispositif visant à garantir les recettes des établissements de santé comme cela a été fait pour l'année 2020", poursuit-il.

"La période transitoire prévue pour 2021 en psychiatrie comme en SSR sera supprimée et permettra une mise en oeuvre pleine et entière des nouveaux modèles au 1er janvier 2022. Le décalage de calendrier ne sera donc que partiel", observe le gouvernement.

Pour la réforme du ticket modérateur en MCO, le gouvernement justifie le report par le retard pris avec les acteurs en raison de la crise sanitaire.

"Une mise en oeuvre de la réforme au 1er janvier 2021 impliquait une solution dégradée par rapport aux systèmes d'information", souligne le gouvernement, qui estime qu'un report d'un an "permet de sécuriser les établissements face aux effets revenus engendrés par la réforme, dans le contexte déjà important de manque de

visibilité et d'instabilité sur leurs recettes générés par le contexte de crise sanitaire".

Sur ce point, l'amendement adopté "prolonge le lissage des effets revenus sur 4 ans au lieu de 3 ans".

La réforme du financement de la psychiatrie, inscrite dans la LFSS pour 2020, suscite de nombreuses inquiétudes de la part des fédérations hospitalières (cf [dépêche du 06/11/2020 à 17:33](#) et [dépêche du 23/09/2020 à 12:41](#)).

vg/ab/APMnews

[VG2QJQN7H]

POLSAN - ETABLISSEMENTS

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2020 APM International -

https://www.apmnews.com/story.php?objet=359081&idmail=.O.oQ4xQ03Sib7LrDKvHBQowNoNubvvtZqkQeDsGjdhlwcCAHlj3sOkNnlveUeOkxwYO3VVa__E93lrTPJEWm_QpuVAu CZu1XhXlx-Rl9_PUrkyfsVNoRmuLYtueMQlggx28luH5jsUXpZGd2l65KBO0QFAoEJAP51WNwgTV6ZXAEZh5t1fYn1a__ec-kR5WzNXBWjj1o34SyE_023QXlwE4l4lnRzR_1LDhw50tODyTMd6edEDL8MAY7D5cVjZrZfx

Copyright Apmnews.com